

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA
SITUATION FINANCIERE**

**AFI ESCA IARD
2020**

EXAMINE EN COMITE D'AUDIT DU 24/03/2021

**APPROUVE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 01/04/2021**

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
1 Activité et résultats	4
1.1 Activité.....	4
1.2 Résultats de souscription.....	6
1.3 Résultat des investissements.....	6
1.4 Résultats des autres activités	7
1.5 Autres informations.....	7
2 Système de gouvernance.....	8
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
2.2 Les politiques écrites	10
2.3 Exigences de compétence et d'honorabilité	10
2.4 Le dispositif de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ..	11
2.5 Système de Contrôle Interne.....	13
2.6 Fonction d'Audit Interne,	13
2.7 Fonction Actuarielle, Fonction Conformité et Fonction Gestion des Risques	14
2.8 Sous-traitance.....	15
2.9 Autres informations.....	15
3 Profil de risque	16
3.1 Risque de souscription.....	16
3.2 Risque de marché	17
3.3 Risque de crédit	18
3.4 Risque de liquidité	18
3.5 Risque opérationnel	18
3.6 Autres risques importants	19
3.7 Exposition au risque	19
3.8 Concentration des risques	19
3.9 Techniques d'atténuation du risque.....	19
3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu.....	20
3.11 Sensibilité aux risques	20
3.12 Données quantitatives nécessaires pour déterminer les dépendances entre les risques couverts....	20
3.13 Autres informations concernant le profil de risque	20
4 Valorisation à des fins de solvabilité	21
4.1 Actifs	21
4.2 Provisions techniques.....	21
4.3 Autres passifs.....	23
4.4 Autres informations.....	23
4.5 Bilan social et bilan SII	24
4.6 Autres informations.....	24
5 Gestion du capital	25
5.1 Fonds propres	25
5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	26
5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	28
5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé.....	29
5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	29
5.6 Autres informations.....	29

SYNTHESE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 570 K€ en 2020, soit une croissance de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique notamment par le déploiement du nouveau contrat CQS dont le chiffre d'affaires s'élève à 894 K€ à fin 2020, marquant une hausse de 178 %.

L'effet majeur de la crise du COVID fut le développement freiné du produit CQS en Italie. A ce stade, nous n'avons pas observé d'effet sur la sinistralité des portefeuilles.

Sur le plan de la gestion financière et compte tenu de son profil de risque, la société a géré son actif prudemment. La gestion financière a dégagé un résultat de 137 K€ par rapport aux 221 K€ de l'année précédente qui avait été marquée par une réallocation plus audacieuse de l'actif (dégagement de plus-value obligataire issue de la vente d'OAT).

Le résultat net s'élève à 116 K€, en léger repli par rapport à l'année dernière (121 K€).

Depuis juin 2016, la société fait l'objet d'un suivi trimestriel consécutif au plan de financement acté par l'ACPR en avril 2016. Cela a donné lieu à un reporting trimestriel.

La société dans le cadre de son développement a obtenu l'agrément branche 14 en juillet 2018. Cette obtention a été assortie d'une poursuite du suivi trimestriel cité précédemment jusqu'en 2020 en plus du compte-rendu de son programme d'activités sur base semestrielle prescrit par l'article R. 321-16.

Les fonds propres du Bilan économique s'apprécient et s'établissent à 4 901 K€ contre 4 489 K€ en 2019 du fait du résultat social de l'exercice et d'hypothèses plus favorables pour le calcul des Best Estimate en Santé.

Le SCR est évalué, en formule standard, à 1 716 K€ contre 1 637 K€ en 2019. Cette stabilité s'explique par un profil de risque identique à l'année dernière. Le ratio de couverture du SCR s'élève à 286 % contre 274 % en 2019. Le MCR correspond au seuil absolu de 3 700 K€ et son taux de couverture s'établit à 132 %.

Nota : Dans la suite du rapport, AFI ESCA désigne la société d'assurance sur la vie.

1 Activité et résultats

L'année 2020 a vu se poursuivre les activités de la société en France et en Italie au travers de sa succursale.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité française est en baisse de -6 % pour s'élever à 125 K€.

Le chiffre d'affaires de la succursale s'élève à 2 455 K€ (+14 % par rapport à 2019). Cette hausse s'explique principalement par la montée en puissance du produit CQS.

1.1 Activité

1.1.1 Présentation d'AFI ESCA IARD

AFI ESCA IARD est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 5 000 010 €, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 4 Square Dutilleul 59000 LILLE, représentée par Monsieur Olivier SANSON, agissant en qualité de Directeur Général.

Elle est titulaire des agréments 01, 02, 14 (à compter de juillet 2018), 16a et 16k.

Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Olivier SANSON, Directeur Général, et Elie TOLEDANO, Directeur Général Délégué nommé en juin 2016. Son président est Monsieur Bernard DEBIENNE.

1.1.2 Autorité de contrôle

AFI ESCA IARD est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

AFI ESCA IARD appartient au Groupe AFI ESCA (cf. § 1.1.5). Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

1.1.3 Auditeurs externes

Un commissaire aux comptes assure le contrôle des comptes : MAZARS, 1 rue des Arquebusiers à Strasbourg (67000)

Suppléant : CBA, 61 rue Henri Régnault, Tour Exaltis à Courbevoie (92400).

La nomination du mandat des commissaires aux comptes a été approuvée par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2019.

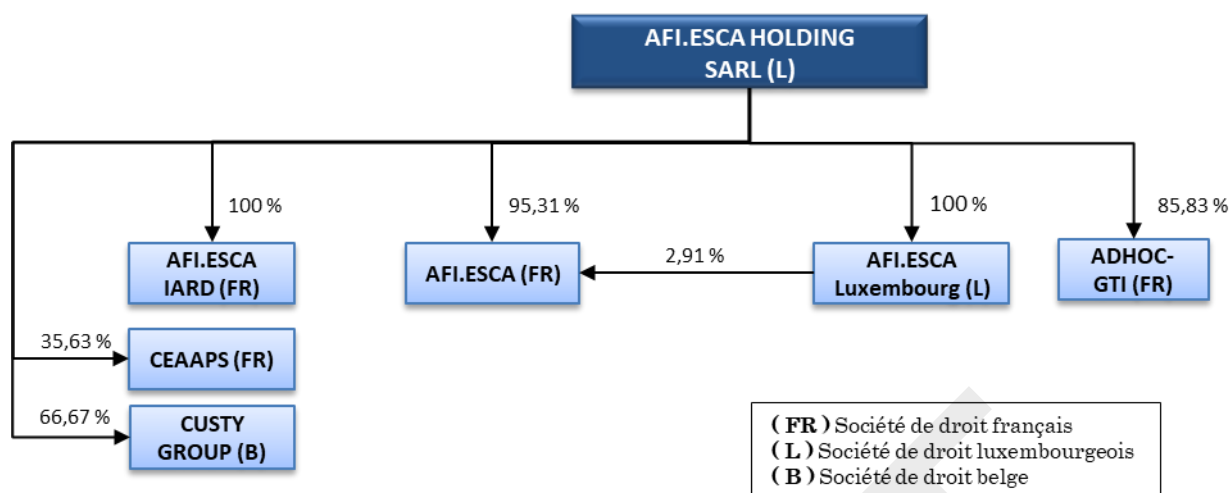
1.1.4 Informations sur l'actionnariat

AFI ESCA IARD est détenue à 100 % par AFI ESCA HOLDING SARL, qui constitue une société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f) de la directive 2009/138/CE.

Cette holding est détenue par la famille BURRUS, actionnaire privé.

1.1.5 Appartenance à un groupe

AFI ESCA IARD appartient au Groupe AFI ESCA, dont la tête est AFI ESCA HOLDING SARL, société de droit luxembourgeois au capital de 62.264.150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714, Luxembourg, représentée par Monsieur Christian BURRUS en qualité de Gérant.



1.1.6 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires par zone géographique et par activité.

	31/12/2019			31/12/2020		
(K€)	France	Italie	Total	France	Italie	Total
Chômage	174	1 602	1 776	125	2 304	2 429
ITT et assimilés	0	301	301	0	141	141
Total	174	1 903	2 077	125	2 445	2 570
En %	8 %	92 %	100 %	5 %	95 %	100 %

1.1.7 Opération importante ayant un impact

Néant.

1.2 Résultats de souscription

Les deux tableaux ci-après présentent les résultats techniques bruts et nets de réassurance ventilés par zone géographique.

Brut de réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	125	2 445	2 570
Charge des PPNA	1	- 777	- 776
Charge des PT	93	- 123	- 30
Prestations	- 26	- 70	- 96
Frais et commissions	- 185	- 1 348	- 1 533
Autres produits	0	0	0
Produits financiers	113	28	141
Résultat technique	121	154	275

Net de réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	58	1 533	1 591
Charge des PPNA	1	- 273	- 272
Charge des PT	10	- 95	- 85
Prestations	- 3	- 30	- 33
Frais et commissions	- 185	- 1 094	- 1 279
PB Réassurance	78	0	78
Autres produits	0	0	0
Produits financiers	113	28	141
Résultat technique	72	69	141

En complément, les ratios combinés par pays sont les suivants :

Ratio Combinés	France	Italie	Total
Brut de réassurance	93 %	92 %	93 %
Net de réassurance	170 %	97 %	100 %

Les ratios nets de réassurance sont plus défavorables car on cède du résultat positif.

1.3 Résultat des investissements

1.3.1 Produits et frais générés par les investissements

Les produits des placements nets des frais se sont élevés à 137,16 K€ ce qui correspond à un taux de rendement moyen de 3,01 %.

1.3.2 Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

1.3.3 Investissement dans titrisations

Néant.

1.4 Résultats des autres activités

Néant.

1.5 Autres informations

Néant.

2 Système de gouvernance

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Organigramme simplifié de la société

AFI ESCA IARD n'a pas d'organigramme propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'AFI ESCA. Elle n'a pas non plus de salariés. Son Conseil d'Administration et son Comité d'Audit sont distincts de celui d'AFI ESCA, mais ses autres organes de gouvernance sont communs.

2.1.2 Conseil d'Administration

2.1.2.1 Composition

A la date de clôture de l'exercice 2020, la composition du Conseil d'Administration d'AFI ESCA IARD est la suivante :

Nom	Fonction
M. Bernard DEBIENNE	Président
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur
Mme Caroline BURRUS	Administratrice
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur
M. André SAINT-MLEUX	Administrateur

Le Directeur Général (Olivier SANSON), le Directeur Général Délégué (Elie TOLEDANO), le Directeur de la Fonction Gestion des Risques (Ludovic DULAROY) et les représentants du personnel participent également aux réunions. Le Responsable du mandat de la Gestion Obligatoire (Dahlia MARTEAU DÔM FINANCE) et le Directeur Finances Groupe (Arnaud LAFORGE) sont des invités réguliers.

Les Administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

Il est à noter que :

- ✓ M. Christian BURRUS ne fait plus partie du Conseil d'Administration et donc du Comité d'Audit ;
- ✓ Le Conseil d'Administration a proposé la nomination de Mme Caroline BURRUS qui a été validée par l'Assemblée Générale ;
- ✓ Le Gérant d'AFI ESCA HOLDING est invité à participer aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.

2.1.2.2 Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : le 2 avril, le 24 juin, le 28 octobre et le 16 décembre.

A partir de l'ordre du jour fixé par le Président, des travaux préparatoires sont réalisés par la Direction Générale en relation avec la Direction Gestion d'Actifs et les autres Directions Opérationnelles et fonctionnelles. Les travaux donnent lieu à la constitution d'un dossier exhaustif consigné dans son intégralité et accompagné des commentaires recueillis, dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Les projets de procès-verbaux sont adressés à tous les membres pour approbation lors de la réunion suivante.

2.1.3 Comité d'Audit

Conformément à la Directive 2014/56/EU du 16 avril 2014 sur le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, modifiant la Directive 2006/43/CE, la société a mis en place un Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil d'Administration.
AFI ESCA IARD dispose d'un créneau dédié lors de chaque séance du Comité d'Audit Groupe.

2.1.3.1 Composition

Le Comité d'Audit est composé de M. Daniel BLANCHARD (Président), M. Jean-Claude JEGOU, M. André SAINT-MLEUX et M. Jean-Yves HERMENIER.

Ils sont assistés de manière permanente par le Directeur Général de la société et le Directeur Général Délégué de la société, mais également par le Directeur de la Fonction Gestion des Risques et le responsable de la Fonction Audit Interne (secrétaire du Comité).

D'autres personnes peuvent être amenées à participer aux réunions sur demande du Comité d'Audit (le Directeur Gestion d'Actifs, le Responsable de l'Actuariat, le Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information, le Contrôleur Interne, le Responsable de la Fonction Actuarielle, etc.). Les Commissaires aux Comptes sont par ailleurs invités au moins une fois par an.

2.1.3.2 Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière. Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'Audit Interne ;
- ✓ Un examen des travaux des autres fonctions-clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

2.1.4 Comité de Direction restreint

Le Comité de Direction restreint d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

2.1.5 Comité de Direction opérationnel

Le Comité de Direction d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

2.1.6 Comité Investissement et Comité Stratégie Finance

Ces Comités sont intégrés à ceux d'AFI ESCA.

2.1.7 Délégations de responsabilités, attribution des fonctions et lignes de reporting

Compte tenu de la taille d'AFI ESCA IARD, les délégations de responsabilités, l'attribution des fonctions et les lignes de reporting sont décrites dans le SFCR d'AFI ESCA.

2.1.8 Politique de rémunération

2.1.8.1 Principe général

Néant. AFI ESCA IARD n'emploie aucun salarié.

2.1.8.2 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonction clé

Aucun régime spécifique pour les membres du Conseil d'Administration qui sont non salariés.

2.1.9 Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clé

Néant.

2.2 Les politiques écrites

Elles sont au nombre de 26, dont 16 dans le cadre de Solvabilité 2 (ainsi que 8 à ce jour dans le cadre de la Directive Distribution Assurance, dont une commune avec Solvabilité 2, et 4 politiques liées à des décisions internes, dont une en projet). Les politiques Solvabilité 2 sont approuvées par le Conseil d'Administration d'AFI ESCA IARD, les autres par la Direction Générale.

2.3 Exigences de compétence et d'honorabilité

2.3.1 Fonctions clés

AFI ESCA IARD a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés. Ces collaborateurs exercent aussi leur fonction dans AFI ESCA.

Fonction Clé	Titulaire
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM
Fonction Gestion des risques	Ludovic DULAUIROY
Fonction Actuarielle	Fabrice COLIN

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

2.3.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations mentionnées à l'article L. 322-2 du Code des assurances.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la Direction Générale de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la Direction Générale peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

Suite à la révision au cours de l'exercice 2019 de la politique sur le contrôle et le suivi de la compétence et l'honorabilité, et son déploiement à l'ensemble du Groupe AFI ESCA HOLDING, une réévaluation régulière de l'honorabilité des fonctions clés est désormais prévue. Elle consiste, pour chaque responsable de fonction clé, à transmettre un extrait de casier judiciaire et une attestation d'honorabilité. Cette réévaluation intervient au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il y a raison de penser qu'un fait et/ou une circonstance qui entraîne un non-respect desdites exigence(s) s'est produit(e), même si cela n'a pas été communiqué par le responsable de fonction clé.

Fin 2019, en conformité avec les Normes professionnelles de l'Audit Interne, un Code de Déontologie a été mis en place pour l'Audit Interne, validé par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2019. Ce code a été remis à tous les collaborateurs du service Audit Interne début 2020. Une déclaration annuelle de remis du Code de Déontologie a été signée par chaque collaborateur et portée à son dossier RH. Ce processus sera renouvelé chaque année.

En 2020, un Code de Déontologie a été créé ; il a été adopté par le Comité d'Audit d'octobre 2020. Le Code de Déontologie s'applique à tous les collaborateurs et Administrateurs d'AFI ESCA et AFI ESCA IARD, donc aux responsables des fonctions clés.

2.3.3 Respect de l'obligation d'entretien annuel

Selon l'article L. 322-3-2 du Code des assurances issu de l'ordonnance N°2015-378 du 2 avril 2015, le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

En ce qui concerne AFI ESCA IARD, le Conseil d'Administration a délégué la réalisation de l'entretien annuel au Comité d'Audit. Celui-ci s'est tenu le 8 décembre 2020 pour les fonctions clés Audit interne, Conformité, Actuarielle et la fonction Gestion des risques.

Le Président du Comité d'Audit en a effectué un compte-rendu au Conseil d'Administration du 16 décembre 2020.

2.4 Le dispositif de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, est piloté de manière commune à celui d'AFI ESCA. Il est plus largement décrit dans la politique de risque Groupe, ainsi que dans le rapport ORSA annuel.

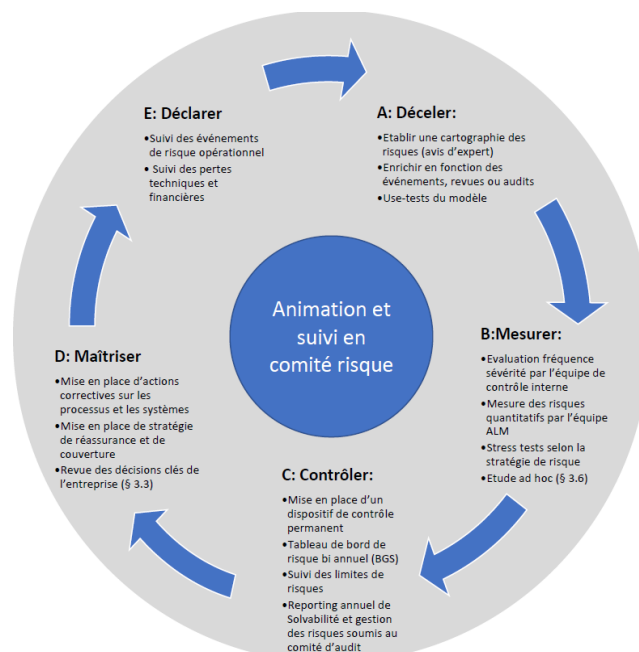
2.4.1 La politique de gestion des risques

AFI ESCA a défini fin 2018 une politique de gestion des risques Groupe unique, s'appliquant à l'ensemble des entités du Groupe, et en particulier à AFI ESCA IARD.

Cette politique vise à formaliser et définir un processus complet de gestion des risques dans l'entreprise (détecter, mesurer, contrôler, maîtriser, déclarer), animé en Comité des Risques. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par la Direction Générale.

Cette politique a défini 10 grandes catégories de risques auxquels est exposé AFI ESCA IARD (Risque de souscription ou provisionnement, Risque de marché, Risque de crédit, Risque commercial, Risque opérationnel, Risque de réputation, Risque de liquidité, Risque stratégique, Risque émergent, Risque politique), et qui constituent la maille de suivi de risque agrégé retenue dans la stratégie de risque, qui a été présentée dans le rapport ORSA réalisé en juin 2020.

La synthèse du dispositif est donnée dans le schéma ci-dessous :



De nombreux éléments de ce dispositif étaient déjà en place avant la mise en œuvre de la politique, mais sa formalisation a été l'occasion de renforcer le dispositif, ce qui s'est traduit en 2019 par un renforcement significatif des actions de l'entreprise pour piloter ce dispositif : élargissement des sujets suivis en Comité des Risques, plans d'action dédiés issus de ces Comités, définition et suivi de la stratégie de risque, reporting agrégé de la cartographie des risques et définition du Besoin Global de Solvabilité, revue des risques dans le cadre de lancement de produits et de nouveaux investissements.

2.4.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques d'AFI ESCA France traite des dispositifs de risque des entités AFI ESCA et AFI ESCA IARD. Le rapport SFCR d'AFI ESCA décrit plus largement le fonctionnement et les sujets traités.

2.4.3 Le Système Interne de Gestion des Risques (SIGR)

En fin d'année 2018, un nouveau responsable de la fonction clé Gestion des risques a été recruté pour le Groupe AFI ESCA. Il exerce aussi cette fonction pour la compagnie AFI ESCA IARD. Ainsi, le dispositif de gestion des risques, formalisé dans la nouvelle politique de gestion des risques Groupe (Cf § 2.4.1), a été renforcé sur 2019 et les travaux se sont poursuivis sur 2020.

Ce dispositif élargit la démarche de cartographie existante avec un renforcement du rôle de pilotage du Comité des Risques et du service de Contrôle interne.

2.4.4 Mesure des risques selon Solvabilité 2

Le Conseil d'Administration examine et approuve chaque année la solvabilité de l'entreprise, établie au 31 décembre sous les normes prudentielles Solvabilité 2.

Du fait de son volume d'activité et des instructions de l'ACPR, AFI ESCA IARD n'est pas tenue d'évaluer précisément sa solvabilité trimestriellement. Toutefois, en cas d'évènement pouvant affecter de manière significative sa solvabilité, son activité ou tout autre élément, AFI ESCA IARD procédera à une mise à jour de ses calculs.

2.4.5 Description du processus ORSA

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques de l'entreprise présentée au §2.4.1. Le dispositif et les mesures associées sont précisés dans la Politique ORSA.

Le rapport ORSA est mis à jour au moins annuellement et le plus souvent plusieurs fois dans l'année par la Direction des Risques et présenté au Comité d'Audit. Lorsque celui-ci valide la version définitive (ce qui a été fait en juin pour l'année 2020), elle est transmise à l'ACPR.

2.5 **Système de Contrôle Interne**

2.5.1 La gouvernance du système de Contrôle Interne

La gouvernance du système de Contrôle Interne et son organisation sont totalement intégrées à celles d'AFI ESCA en raison de la taille de la société. Le rapport SFCR d'AFI ESCA la décrit plus en détail. Pour autant et en fonction de sujets, des missions de contrôles internes peuvent menées (cf. plan pluriannuel d'AFI ESCA IARD) sur des problématiques spécifiques à AFI ESCA IARD.

2.5.2 La maîtrise du programme et des systèmes d'information

La société n'a pas son propre système d'information. Il est intégré et partagé avec celui d'AFI ESCA. Le rapport SFCR d'AFI ESCA décrit plus en détail ce sujet.

2.5.3 Le contrôle de l'information financière et comptable

Ce contrôle est assuré de manière commune avec celui d'AFI ESCA, et notamment selon les règles des politiques écrites :

- SII-02 Politique de Contrôle Interne
- SII-13 Politique unique de valorisation des Actifs et des Passifs
- SII-16 Politique unique de la fonction Actuarielle

2.6 **Fonction d'Audit Interne.**

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA IARD est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En raison de l'organisation et de la taille de la société, l'organisation est calée sur celle d'AFI ESCA. Le dispositif d'Audit Interne couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

2.6.1 Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l'Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d'Audit Interne, validée par le Comité d'Audit du 26 mars 2020. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'Audit Interne mis en place au sein d'AFI ESCA sont décrits au sein d'une Politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2020.

L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA IARD. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ De proposer des axes d'amélioration.

L'Audit Interne constitue le troisième niveau de contrôle des risques de l'entreprise.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la Compagnie d'assurance AFI ESCA IARD, définis par le Comité d'Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d'Audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce Plan d'Audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d'Audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année.

L'Audit Interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du Plan d'Audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'Audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que l'Audit Interne est un invité permanent de ses réunions.

2.6.2 Indépendance de l'Audit interne

Le Groupe AFI ESCA a créé une équipe d'Audit Interne chez AFI ESCA, qui assure les audits internes du Groupe AFI ESCA, dont ceux d'AFI ESCA IARD, et qui est directement rattachée au Président d'AFI ESCA.

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve le Plan d'Audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

2.6.3 Politique d'audit interne

Le suivi de la politique sur l'Audit Interne est assuré par le Comité d'Audit qui vérifie, par le suivi des travaux de l'Audit Interne, de la cohérence globale du dispositif existant et du respect de la Politique établie.

2.6.4 Plan d'audit de l'entreprise

Les missions de l'Audit Interne s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel, visant à garantir la couverture de l'ensemble des activités de la société AFI ESCA IARD.

2.6.5 Cumul de fonction audit interne et autres fonctions clés

Sans objet.

2.7 Fonction Actuarielle, Fonction Conformité et Fonction Gestion des Risques

En raison de l'organisation et de la taille de la société, leur organisation est commune à celle d'AFI ESCA (cf. le rapport SFCR d'AFI ESCA).

Pour autant des missions spécifiques à AFI ESCA IARD sont exercées afin de tenir compte de l'activité propre de la société.

2.8 Sous-traitance

AFI ESCA IARD bénéficie des activités sous-traitées par AFI ESCA en fonction des sujets. Les activités critiques sous-traitées par AFI ESCA sont détaillées dans le SFCR *ad hoc*.

2.8.1 Activités opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA IARD au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA sont les suivantes :

- ✓ Délégation d'une partie des activités de gestion d'actif : gestion du référentiel (DEN-AM), gestion obligataire (DÔM FINANCE) ;
- ✓ Infrastructure informatique et PRI (GIE Groupe Burrus Technologies).
- ✓ Délégation de gestion emprunteur (CBP, Multi-Impact, Class en Italie), y compris la délégation de gestion des sinistres (CBP et Class).

2.9 Autres informations

Néant.

3 Profil de risque

AFI ESCA IARD est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **1 716 K€** au 31/12/2020.

3.1 Risque de souscription

Le risque de souscription porte sur la vie future des contrats, et repose donc sur la sinistralité potentielle des assurés.

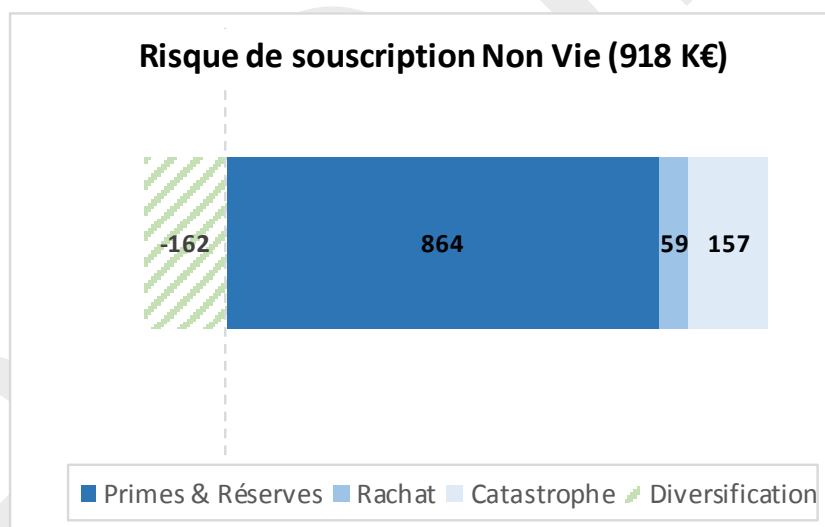
Du fait de l'activité d'AFI ESCA IARD, deux familles de risques sont concernées : la Non-vie et la Santé (garanties incapacité-invalidité et décès accidentel des contrats de prévoyance).

3.1.1 Risque Non-Vie

Le **risque de souscription Non-vie** correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de prime concernant les risques en cours non expirés et les polices à souscrire sur l'année à venir. Il provient de la déviation par rapport aux prévisions des événements assurés en fréquence et en sévérité.
- ✓ Risque de réserve issu de l'incertitude du niveau des provisions.
- ✓ Risque de catastrophe provenant des événements extrêmes ou irréguliers qui peuvent survenir dans l'année. Ces catastrophes peuvent être d'origine naturelle (événements climatiques), d'origine humaine (acte de terrorisme, accident corporel automobile...) ou autres.

Il résulte de la formule standard un chargement au titre du risque de souscription Non-vie de **918 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020. Il se décompose ainsi :



3.1.2 Risque Santé

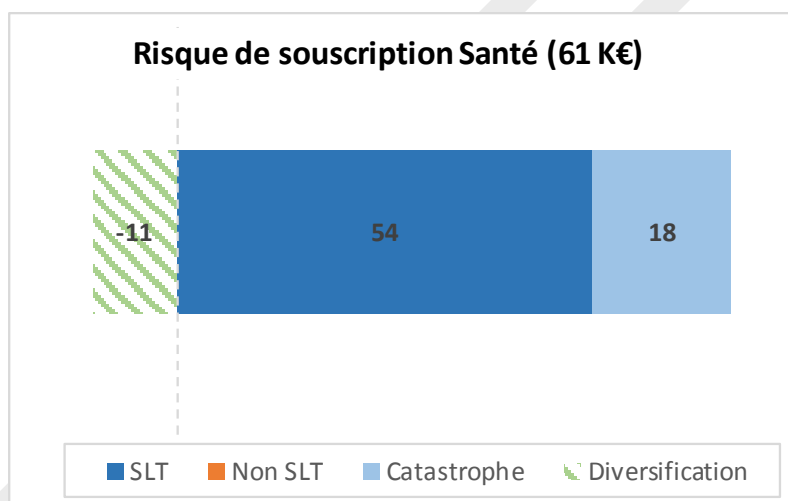
Le **risque de souscription Santé** s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la Non-vie (Non SLT).

Le module Non SLT est identique au module de risque Non Vie. Le module SLT se décompose de la façon suivante :

- ✓ Risque de morbidité : augmentation de 35 % des taux d'incidence en incapacité/invalidité lors de l'année à venir et de 25 % pour les années suivantes. En complément, la durée de maintien en incapacité est majorée de 20 %.
- ✓ Risque de rachat : le scénario retenu dépend de la « sous-LoB » (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs).
- ✓ Risque de frais : les frais de gestion d'AFI ESCA IARD augmentent de 10 %, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement (augmentation du taux d'inflation de 1 %).

Enfin, le risque catastrophe s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Le chargement au titre du risque de souscription santé s'élève à **61 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020, avec la formule standard. Sa ventilation est la suivante :



3.2 Risque de marché

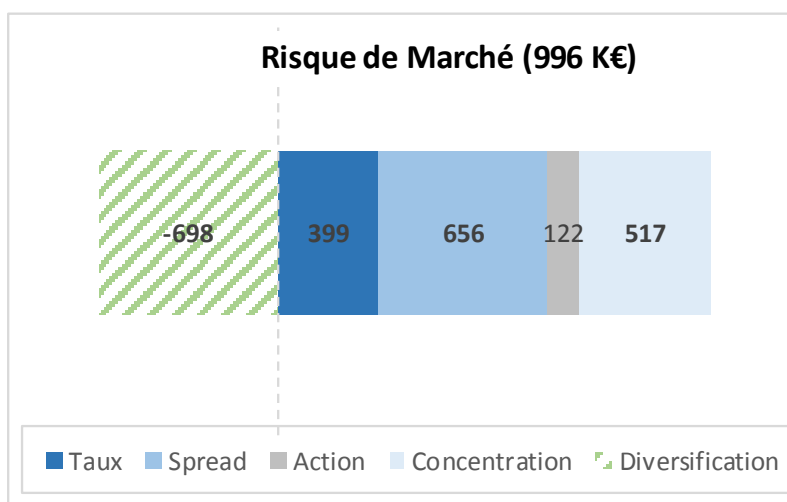
Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA IARD.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Du fait de sa structure de placements, AFI ESCA IARD est concernée par les chocs suivants en 2020 :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque de spread : montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'échelon de crédit et de la durée modifiée de l'obligation ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 38,52 % de la valeur des actions UE, de 22 % de la valeur des participations UE, et de 48,52 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors UE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **996 K€** au 31/12/2020. Il se décompose ainsi :



3.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'une contrepartie fasse défaut sur ses engagements. Les créances concernées sont essentiellement celles provenant des opérations de cession en réassurance (Type I).

Le risque de crédit s'élève à **256 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020.

Il s'est déprécié du fait d'une atténuation des risques *Risk Mitigating Effect* plus importante et de liquidités qui augmentent également par rapport à l'année passée.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se penche sur la probabilité d'un défaut de paiement, que ce soit dû à un manque de trésorerie ou à une impossibilité de céder des placements, faute d'acheteur sur le marché. Il n'est pas mesuré dans le SCR Solvabilité 2.

Les placements d'AFI ESCA IARD pourraient tous être revendus sous 48h, ils présentent donc une excellente liquidité. De plus, ils couvrent en montant trois fois les provisions techniques. Le risque d'insuffisance de trésorerie est ainsi fortement limité.

3.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un évènement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

En ce qui concerne le SCR, il est calculé de manière forfaitaire, comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à **59 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020.

3.6 Autres risques importants

L'ensemble des moyens mis en place par AFI ESCA dans le cadre de son dispositif de Contrôle Interne permet à AFI ESCA IARD de s'assurer que les activités sont menées conformément à la politique de l'entreprise et aux dispositions réglementaires et législatives. Ces moyens reposent principalement sur l'organisation générale du Contrôle Interne, le dispositif de conformité, le cadre de gestion actif-passif, la politique de réassurance, le dispositif de gestion des placements, les dispositifs de suivi déployés, la maîtrise de l'information comptable et financière, la maîtrise des programmes et du système d'information.

3.7 Exposition au risque

3.7.1 Expositions importantes anticipées

Néant.

3.7.2 Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées.

Néant (en gestion d'actif).

3.7.3 Liste des actifs investis selon le principe de la personne prudente

La totalité des actifs sont investis selon le principe de la personne prudente. Le tableau ci-après présente les valeurs des actifs au 31/12/2020. La valeur de réalisation des obligations intègre les coupons courus.

En K€	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
Actions non cotées	200	200	250	
Obligations cotées	3 419	3 436	3 459	3 414
Obligations non cotées	1 300	1 300	1 300	1 300
Liquidités	2 097	2 097	2 097	2 097
Total	7 016	7 033	7 156	6 811

3.8 Concentration des risques

Néant.

3.9 Techniques d'atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque mises en œuvre par la société portent essentiellement sur la gestion d'actif et la réassurance.

3.9.1 Description des techniques d'atténuation du risque

Concernant **la gestion d'actifs**, elle recherche la sécurité du portefeuille et la minimisation de risques inhérents. Cela est reflété par le choix des actifs.

Concernant **les risques d'assurance**, la taille de la société ne permet ni d'absorber des chocs ni de mutualiser suffisamment les risques souscrits. Par conséquent, la société est fortement réassurée par deux réassureurs de premier plan SCOR GLOBAL LIFE et MAPFRE RE.

Plus précisément, les garanties chômage de la France sont réassurées par un traité proportionnel en quote-part 90 % à la prime de risque qui inclut en complément une clause de participation aux

bénéfices. Toutes les garanties des contrats italiens hors CQS sont réassurées pour leurs parts par un traité proportionnel en quote-part 50 % à la prime de risque. Les garanties chômage des contrats CQS sont réassurées par un traité proportionnel en quote-part 87,5 % à la prime commerciale hors taxe.

Ces couvertures sont de nature à atténuer les principaux risques auxquels est soumise la société.

3.9.2 Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions.

Le tableau ci-après détaille les sûretés par traité.

Traités de réassurance	Pays	Type de sûreté	Montant au 31/12/2020 (K€)
Quote-part 50 % Italie	Italie	Dépôt espèces	52
Quote-part 90 % CQS	Italie	Nantissements	720
Quote-part 90 % France	France	Nantissements	55

3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu

Non significatif.

3.11 Sensibilité aux risques

Compte tenu de l'analyse et de la description faite au paragraphe 3.10.1, la société procède à des tests de résistance au travers de simulation faite dans le cadre de l'ORSA.

3.12 Données quantitatives nécessaires pour déterminer les dépendances entre les risques couverts

Néant. Il n'y a pas de modèle interne, application de la formule standard.

3.13 Autres informations concernant le profil de risque

Néant.

4 Valorisation à des fins de solvabilité

4.1 Actifs

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA IARD au 31/12/2020 s'élève à **7 969 K€**.

4.1.1 Placements

Les placements financiers sont valorisés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils valent 5 072 K€ au 31/12/2020.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 %. Les investissements sont valorisés à 4 919 K€ dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre le bilan prudentiel et le bilan comptable correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Au 31/12/2020, il ressort une plus-value de 153 K€.

4.1.2 Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, qui est traitée dans le paragraphe concerné, ceux-ci sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date. Les autres actifs s'établissent à **2 564 K€** à fin 2020.

Au 31/12/2020, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

4.1.3 Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du service Comptabilité et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

A fin 2020, les parts de l'action et de l'immobilier sont négligeables (3,5 %). Les placements sont composés essentiellement d'obligations et de monétaire.

4.2 Provisions techniques

4.2.1 Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA IARD dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans. La vie des contrats d'AFI ESCA IARD n'étant pas dépendante des fluctuations des places financières, la projection est réalisée sous une trajectoire de marché unique. Par ailleurs, quelques évolutions ont été apportées aux calculs des provisions Best Estimate :

- ✓ Mise à jour des traités de réassurance par génération pour l'activité CQS ;
- ✓ Ajustement de la sinistralité à la baisse des garanties incapacité pour certains produits à la suite des préconisations du service "Actuariat - Produits".

4.2.1.1 La qualité des données

Les calculs sont effectués selon des regroupements homogènes de contrats. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'AFI ESCA IARD.

4.2.1.2 Les Business Units

AFI ESCA IARD proposant des services sur différents secteurs de l'assurance non-vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes d'un produit à l'autre.

Il est en conséquence procédé à une décomposition du portefeuille assurés en différentes Business Units, qui sont :

- ✓ Le chômage en France ;
- ✓ Le chômage en Italie ;
- ✓ Les garanties Incapacité Temporaire de Travail et autres (hospitalisation et décès accidentel).

Chacune de ces quatre classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation. La granularité la plus fine correspond à l'axe « pays x produit x garantie », exemple : « Italie – produit PROTECTIM – garantie chômage ».

4.2.1.3 Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 99,9 % du portefeuille est éteint.

4.2.1.4 Les résultats

Les projections réalisées aboutissent à un Best Estimate (hors marge pour risque) de **1 640 K€** et de **1 872 K€** (avec marge pour risque). Sa ventilation par LoB est la suivante :

En K€	Best Estimate		
	BRUT	CESSION	NET
Health	291	13	278
Non Life	1 914	320	1 594
TOTAL	2 205	333	1 872

La répartition par pays dans le bilan prudentiel et en vision sociale se présente de la façon suivante :

En K€	BRUT		CEDE		NET	
	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables
France	- 57	138	- 91	116	34	22
Italie	2 262	2 540	424	772	1 838	1 768
TOTAL	2 205	2 678	333	888	1 872	1 790

4.2.2 Marge de risque

Une marge pour risque vient compléter les provisions techniques dans les comptes Solvabilité 2. Celle-ci est évaluée de telle sorte que le montant total des provisions Best Estimate corresponde à celui qu'exigerait une tierce partie pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge de risque s'obtient en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation du SCR (estimé à 6 %) sur la durée de vie des engagements. Dans la pratique, l'approche par duration a été retenue pour son calcul.

La marge pour risque s'élève à **232 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020.

4.3 Autres passifs

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **863 K€** à fin 2020.

Le bilan Solvabilité 2 fait également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

4.4 Autres informations

Néant.

4.5 Bilan social et bilan SII

Les normes de comptabilisation énoncées dans les paragraphes précédents aboutissent à l'obtention des bilans suivants :

BILAN SOLVABILITE 2		BILAN SOCIAL	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Placements 5 072 K€	Provisions techniques 1 973 K€	Placements 4 919 K€	Provisions techniques 2 678 K€
	Marge de risque 232 K€		
	Autres passifs 863 K€		Autres passifs 857 K€
Réassurance : 333 K€	Fonds propres 4 901 K€	Réassurance : 888 K€	Fonds propres 4 884 K€
Autres actifs 2 564 K€		Autres actifs 2 612 K€	
TOTAL : 7 969 K€	TOTAL : 7 969 K€	TOTAL : 8 419 K€	TOTAL : 8 419 K€



Valorisation dans le Bilan Solvabilité 2 :

- ✓ Placements en valeur de marché ;
- ✓ Réassurance en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Provisions techniques en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Comptabilisation d'une marge de risque / de prudence.

4.6 Autres informations

Néant.

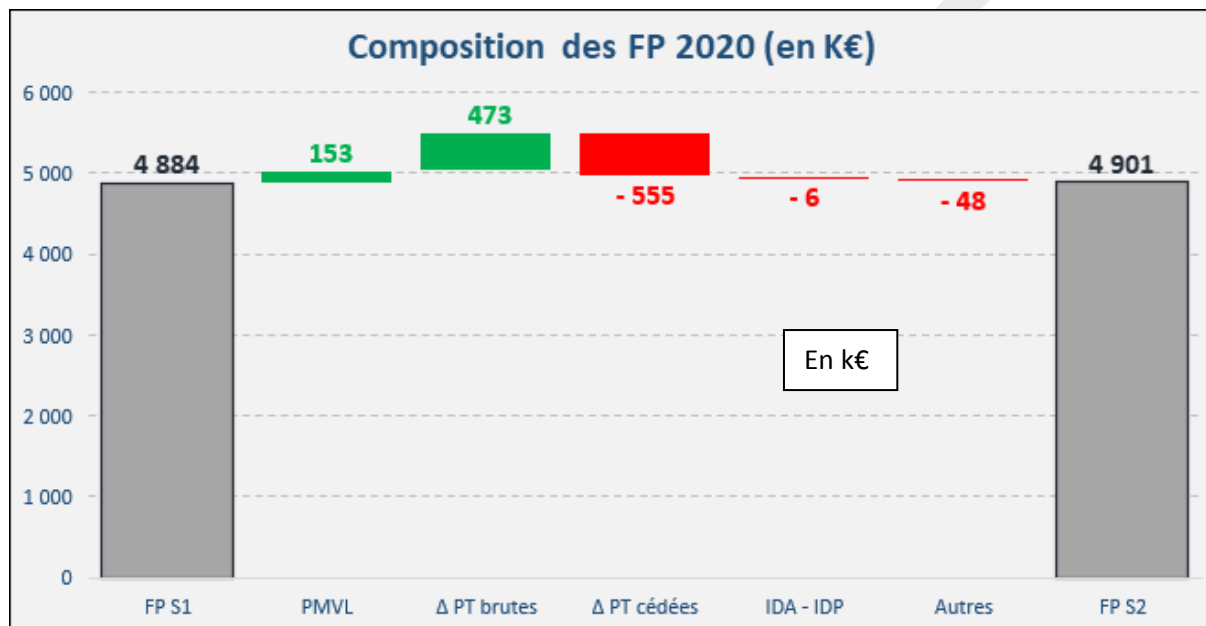
5 Gestion du capital

Le SCR est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (*volatility adjustment*) n'est pas non plus, prise en compte.

5.1 Fonds propres

Les fonds propres sont obtenus par différences des actifs et passifs de la société.

Ils s'élèvent à **4 901 K€** dans le bilan prudentiel, contre 4 884 K€ en normes sociales. Les différences de valorisation, développées dans la partie 4 du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social, pour un montant de 5 000 K€ ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2020 : 116 K€ ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : -232 K€.

Les fonds propres Solvabilité 2 reprennent ces éléments. S'y ajoute la réserve de réconciliation, qui correspond à l'écart entre les fonds propres économiques de niveau 1 et les fonds propres comptables. Elle vaut 17 K€ à fin 2020.

Les éléments de fonds propres de base sous Solvabilité 2 sont classés (« Tiering ») selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 2 (Tier 2) correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 3 (Tier 3) est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

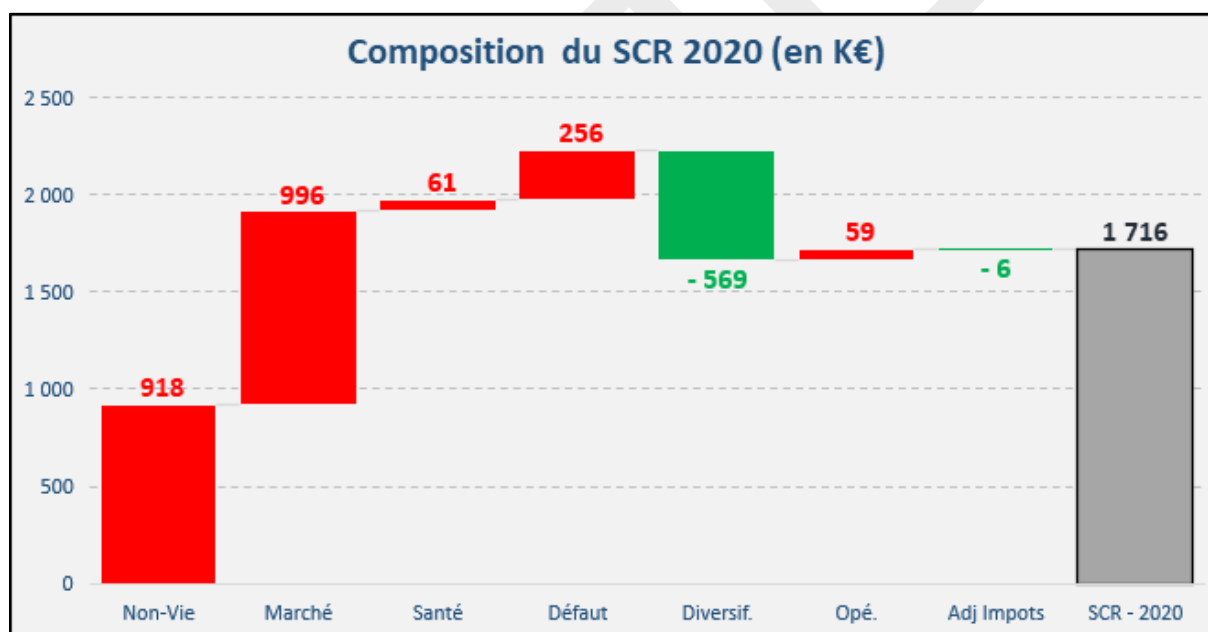
- (a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 d'AFI ESCA IARD relèvent tous du **niveau 1** à fin 2020. Ils sont de fait intégralement admis en couverture du SCR et du MCR.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

5.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 %, est évalué à **1 716 K€** au 31/12/2020. Il se décompose de la manière suivante :



Les risques de marché et souscription non vie sont les plus élevés pour AFI ESCA IARD.

5.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque. Conformément à l'article 129 de la Directive 2014/51/UE, il ne peut être inférieur à 2 500 K€, qui constitue de fait le capital minimum pour une société d'assurance Non Vie. L'intégration de l'activité italienne CQS (branche 14) fait évoluer ce plancher à 3 700 K€ (Art. R352-29 du code des assurances).

Le MCR s'établit à **3 700 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2020, soit le plancher instauré par la directive Solvabilité 2 augmenté de 1 200 K€ à la suite de l'obtention de l'agrément pour couvrir les garanties perte d'emploi de l'activité CQS.

5.2.3 Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 286 % et 132 % à fin 2020

En K€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	4 901	4 901
Montant à couvrir	1 716	3 700
Ratio de couverture	286 %	132 %

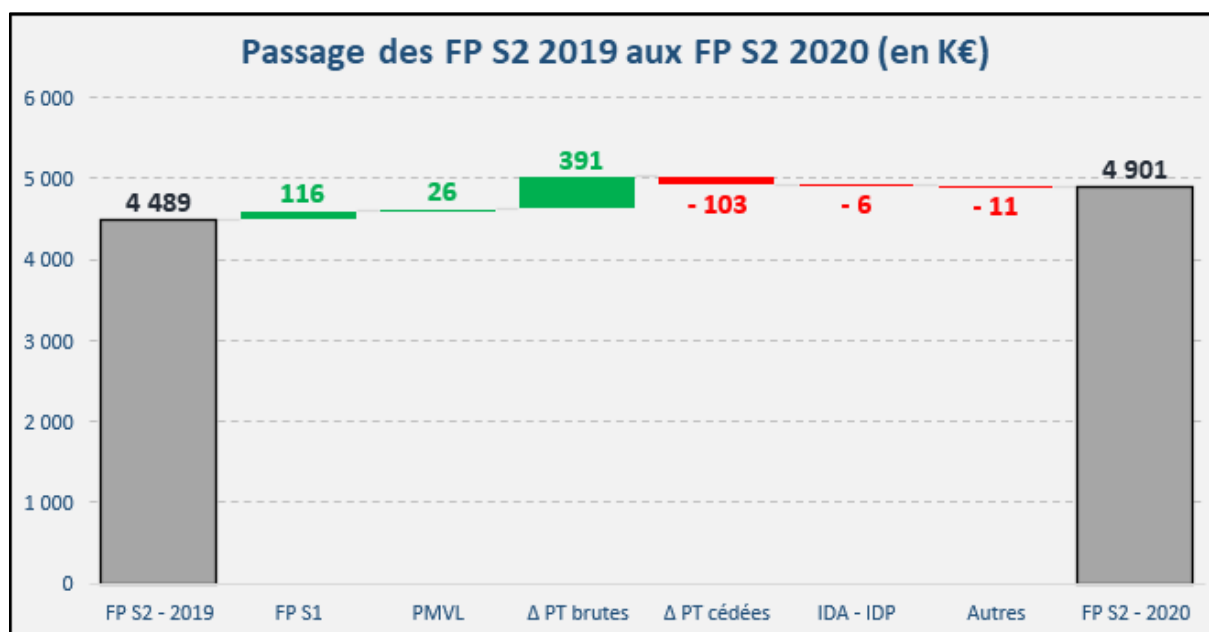
AFI ESCA IARD présente un ratio presque trois fois suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

Le MCR, censé représenter une crise de portée moins importante que le SCR, est ici plus élevé que ce dernier. Il correspond dans le cas présent au capital minimum exigé à une société d'assurance Non Vie pour pouvoir exercer, et non plus à une probabilité de ruine.
Les fonds propres dépassent ce minimum de 1 201 K€ à fin 2020.

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA IARD a vu ses fonds propres sensiblement augmenter et son SCR se stabiliser :

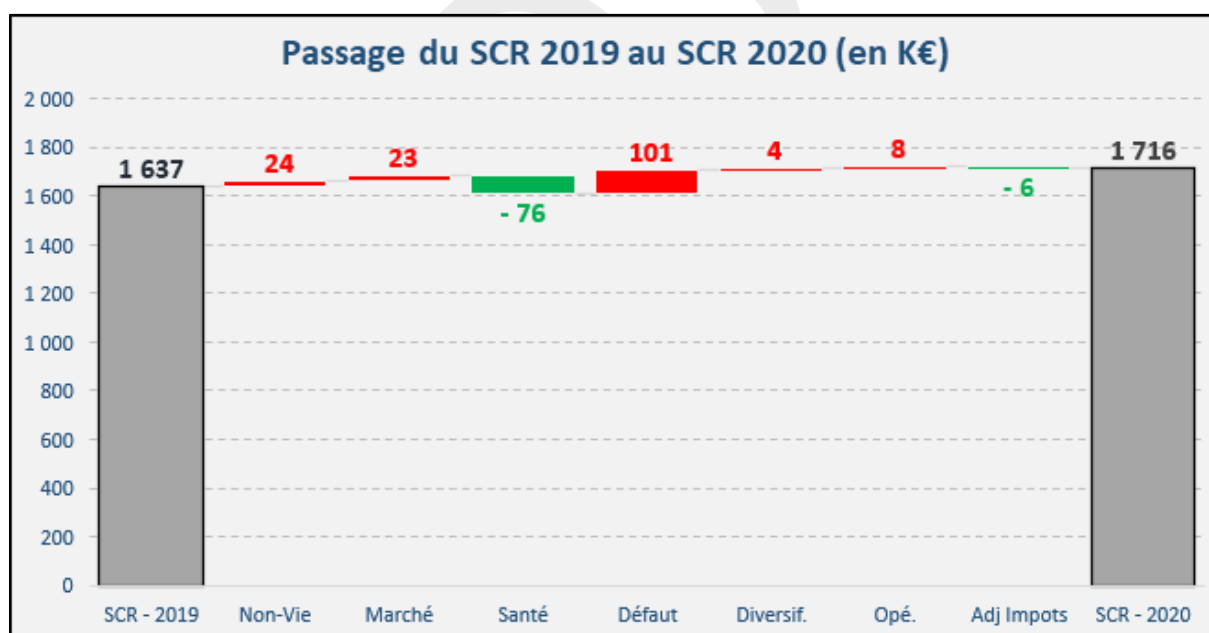
En K€	2019	2020
Fonds Propres Solvabilité 2	4 489	4 901
SCR	1 637	1 716
Ratio de couverture du SCR	274 %	286 %
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	121 %	132 %

Le passage des fonds propres économiques 2019 à ceux de 2020 est illustré dans le graphe ci-après.



Le gain en fonds propres économiques est lié au résultat de l'exercice, aux plus-values latentes et à l'écart de valorisation des provisions qui s'apprécie (assiette de frais généraux récurrents plus faible, revue des hypothèses de sinistralité pour la garantie ITT...).

Le passage du SCR 2019 au SCR 2020 est illustré dans le graphe ci-après.



Les hausses sur l'exigence de capital interviennent sur l'ensemble des SCR modulaires (hormis le SCR santé qui diminue du fait de la modification des hypothèses de sinistralité pour les garanties ITT). Elles sont liées à l'augmentation de l'activité.

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Néant.

5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé

Néant.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant.

5.6 Autres informations

Néant.